

InFO Mail n°27 – 22 mars 2012 – CDEN 21 mars

CDEN 21 MARS

Succès du rassemblement devant la Préfecture !

Le Directeur académique a confirmé les mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée et appliqué la commande ministérielle des 159 fermetures de postes.

Vous trouverez les mesures suite au CDEN (par école) **en cliquant** → [ICI](#)

Le délégué FO a nouveau défendu les dossiers en sa possession. Vous trouverez sa déclaration **en cliquant** → [ICI](#)

Le DASEN est revenu sur certaines mesures.

Abandon de fermeture :

Ecole élémentaire Henri TRANCHIER à Martigues
Ecole élémentaire André BARNIER à Marseille 16^{ème}
Ecole maternelle Fiolle Falque à Marseille 6^{ème}
Ecole maternelle Etienne MILAN à Marseille 6^{ème}

Tout poste arraché est une première victoire mais le combat continue...

Pouvons-nous désormais faire l'économie d'aller chercher nous même les postes au ministère ? C'est la question que nous posons aux autres organisations syndicales, aux enseignants, aux parents et aux élus.

Vous trouverez la déclaration faite devant la Préfecture par le secrétaire départemental du SNUDI FO **en pièce jointe**

DERNIERE MINUTE : Opérations du mouvement

Comme les délégués du personnel FO l'avaient demandé lors de la CAPD du 19 mars (Cf déclaration liminaire → [ICI](#)) et dans le courrier envoyé ce jour à l'IA, un groupe de travail sur les modalités de repli des personnels spécialisés RASED se tiendra le **vendredi 23 mars à 14h00, avant le début des opérations du mouvement**

Vous trouverez la lettre envoyée à l'IA ce jour **en cliquant** → [ICI](#) dont voici un extrait :

« Pour le SNUDI FO, les conditions du mouvement consécutif à cette carte scolaire ne sont toujours pas acceptables, notamment pour les maîtres E et G dont le poste a été supprimé.

Leurs postes étant supprimés, les conditions ordinaires du memento ne peuvent s'appliquer à cette situation extraordinaire puisqu'ils ne peuvent être repliés sur des postes de même nature.

En groupe de travail, l'administration a évoqué de les affecter sur des postes de brigade travaillant tantôt à l'aide aux élèves tantôt au remplacement, en fonction des besoins... C'est pour nous un mépris de ces personnels considérés comme "bouche-trou", un mépris de leur spécialisation et un déni de leur égalité de traitement avec les autres collègues dans le cadre des replis. Cela ne doit pas leur être imposé ! »

Nous communiquerons les résultats de ce groupe de travail dès que possible.

ATTENTION : Conséquence sur les opérations du mouvement

Le serveur SIAM sur IProf 13 sera bien ouvert dès **vendredi 23 mars 17h00** et vous pouvez consulter la listes des postes offerts.

Par contre, la circulaire mouvement ne sera publiée qu'à partir de **lundi 26 mars au matin**. Nous vous conseillons donc d'attendre la publication de cette circulaire afin de connaître toutes les modalités et de faire vos vœux. Vous aurez **jusqu'au 9 avril** (date de fermeture de l'application)

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25